

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Conseil municipal du 21/02/2019

Secrétaire de séance : Mme LASSERON

Date de rédaction :
26/02/2019

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi 21 février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 15/02/2019 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

Présents : M. Bernard HILLIET, Maire, M. Roland LE GUENNEC, Mme Marie-Eliane ROZO, M. Mamadou DANTE, Mme Marie-Thérèse LE GAC, M. Serge BROSOLO, Mme Maryvonne CORRIGNAN, M. Roland ROZO, Adjoint au Maire, M. Gilles VASSEUR, Mme Chrystelle LASSERON, conseillers municipaux délégués, M. Gabriel GODIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Olivier LE FLOCH, M. Stéphane ROUMY, Mme Annie AUDO, M. Dominique SELIER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Gildas QUENDO, M. Jacques LEROY, Mme Anne-Marie REDOU, Conseillers municipaux.

Absents : M. Jean-Luc GAGNEROT, M. Jacques VERMILLARD, Mme Christiane COURDJIAN-MOISSON, Mme Jeannette DREANO, M. Guy LE BIHAN, M. Jean-Michel BELZ, M. Patrick LE ROUX, Mme Christine POUILLET, Mme Annick DELAUNAY.

Représentés : M. Jean-Luc GAGNEROT par Mme Chrystelle LASSERON, M. Guy LE BIHAN par M. Roland LE GUENNEC, M. Patrick LE ROUX par Mme Sylvie BOSSARD.

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle LASSERON

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 23

Le procès-verbal du Conseil municipal précédent est adopté à l'**unanimité**.

I. Vie Economique – Appel à projet «Dynamisation des Centres Villes » - Candidature

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances et de la Vie économique

Exposé :

Dans le cadre du Contrat Plan Etat Région, l'Etat et la Région en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des territoires, ont lancé un deuxième appel à projet « Dynamisme des centres villes ».

Les objectifs sont définis comme suit :

- Activités économiques dynamiques : réhabilitation de centre-ville, maintien et innovation d'activités
- Culture et patrimoine de qualité, préservés et valorisés
- Habitat adapté aux parcours résidentiels
- Cadre de vie conforme aux attentes des populations : services, espaces publics,...
- Lien social renforcé
- Accessibilité, mobilité et trame de circulation

Le fonds de ce deuxième appel à candidature est crédité de 17 millions d'euros pour la Région et l'Etat. Le montant maximum des subventions accordées s'élève à 2 000 000 € par projet.

Les dépenses relatives aux opérations d'investissement devront connaître un début d'engagement, au plus tard, avant fin 2020 et les opérations terminées, au plus tard, avant fin 2024.

Il est proposé de répondre à l'appel à projet en présentant le projet de redynamisation du centre-ville tel qu'annexé à la présente délibération.

Les objectifs du projet consistent, en effet, à redynamiser les commerces, réhabiliter le parc de logements communaux, construire des logements aidés, développer les circulations douces et apaiser la circulation des véhicules, aménager de manière qualitative les espaces publics afin de favoriser les déambulations et les animations, créer des services innovants (tiers lieu, coworking, développer l'Open data), enfin, valoriser le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui en utilisant notamment les nouvelles technologies (mise en valeur de la façade maritime, des activités liées à la pêche et au tourisme).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 9 479 000 € sur la période 2019/2024 dont 6 857 750 € en autofinancement.

Approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.

II. Tourisme – Contrat d'Attractivité Touristique – Clause de Revoyure.

Exposé :

La Ville de Quiberon et le Département du Morbihan ont décidé la mise en place d'un contrat d'attractivité touristique qui a été approuvé, par délibération, en date du 12 décembre 2016.

A l'échéance des deux premières années, le Département invite la collectivité à actualiser les actions envisagées dans le contrat initial, étant entendu que le Département ne pourra financer que les actions engagées avant le 31 décembre 2020.

Ainsi, il est proposé d'actualiser le programme d'actions selon le tableau annexé.

Deux nouvelles actions sont proposées :

- Requalification paysagère du cœur de ville Place Hoche & Jardin de Brétinio (168 803 € HT)

- Renaturation de la pointe du Conguel (accès PMR, toilettes publiques...) (40 000 € HT, part communale)

Quatre actions ne pourront être réalisées, en phase travaux, avant le 31 décembre 2020 :

- Mise en valeur de la Criée : requalification de l'équipement structurant mettant en valeur les activités de la pêche et l'écosystème de la Presqu'île
- Redéfinition des circulations douces autour des hameaux de Kermorvan et St Julien présentant une forte valeur patrimoniale et contournement routier de Kermorvan.
- Valorisation des circuits patrimoniaux
- Requalification de l'entrée de ville pour lui donner une dimension touristique qualitative

Les montants des différentes actions sont, par ailleurs, réajustés.

Le Département a souhaité introduire un plafond par action afin d'éviter que le financement départemental ne soit mobilisé que sur une ou deux actions. Néanmoins, si l'ensemble des crédits n'étaient pas dépensés au 31 décembre 2020 selon le prévisionnel, un déplafonnement de certaines actions pourra être opéré.

Approuvé à l'Unanimité moins deux abstentions.

III. Finances – Subvention DETR – Infrastructures Criée

Exposé :

L'Etat propose chaque année une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les aides apportées dans ce cadre sont ciblées. Au regard des actions 2019 envisagées et de la circulaire préfectorale du 4 décembre 2018, il est proposé de solliciter la DETR pour des travaux de restauration ou de renforcement d'ouvrages endommagés par les intempéries et l'érosion sur Port Maria. Le montant de la subvention est fixé à 50% de la dépense subventionnable, plafonnée à 200 000 € HT.

Les travaux de renforcement des ouvrages sont nécessaires au niveau de la digue, du Perré de la Criée, du Perré de la cale des Pêcheurs.

Plan de financement :

	Dépenses (HT)
Travaux de renforcement des ouvrages	230 000 € HT

	Recettes	
Ville (autofinancement)	130 000 €	48%
Etat (DETR)	100 000 €	50% (plafonné à 100 000 €)
TOTAL	230 000 €	100%

Approuvé à l'Unanimité.

IV. Domaine de la Commune – Servitudes ENEDIS – 36 boulevard Anatole France – Rue des Korrigans - Chemin communal cadastré AS n°111

Exposé :

Dans la cadre du projet d'aménagement du terrain multi-activités et de la liaison verte secteur stade-Korrigans, il est demandé à ENEDIS le déplacement des coffrets situés au 36 boulevard Anatole France et rue des Korrigans.

Par ailleurs, dans la cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le camping du Conguel, ENEDIS propose d'enterrer une ligne sur la parcelle appartenant au domaine privé de la Commune et cadastrée AS n°111. La ligne sera enterrée sur cette parcelle sur un linéaire de 10 m. Cette mutation est consentie sans indemnité.

Approuvé à l'Unanimité.

V- Travaux Liaison verte – Réseaux Eclairage – Conventions avec MORBIHAN ENERGIES

Exposé :

Les travaux de création d'une liaison verte ont débuté en décembre 2018 et se poursuivent sur 2019, avec un achèvement de la première tranche pour Juin 2019.

Cette première tranche consiste notamment en la réalisation d'un terrain multi activités (piste de course, terrain multi usage, skate parc, aire de jeux, basket, aire de fitness ...).

Dans le cadre de cette opération, qui prévoit également l'aménagement de la voie verte face aux bâtiments des Korrigans, il convient de procéder à la mise en place d'un éclairage public adapté et de qualité.

Il est proposé de mettre en place un éclairage pour deux zones, l'objectif étant d'avoir un mobilier s'intégrant dans l'environnement immédiat :

- La partie routière longeant la voie verte face aux Korrigans, permettant de remplacer les éclairages actuels et d'éclairer la zone de parking en contrebas (mâts de 6m avec éclairage LED)
- La partie voie verte située à l'arrière de la tribune du stade ainsi qu'un point singulier situé sur une aire de pique-nique (mât de 4m avec éclairage LED)

Approuvé à l'Unanimité.

VI. Logements Aidés – Projet Lotissement Manémeur- Modification du programme

Exposé :

Par délibération en date du 20/12/2018, le projet de logements multi sites a été présenté et approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

Les études de conception du lotissement Rue du Manémeur, confiées au Cabinet NICOLAS Associés, ont été affinées en vue du dépôt du permis d'aménager.

Au regard de la qualité de l'aménagement souhaité, des espaces verts à créer, et de la surface des lots, il s'avère plus opportun de réaliser un lotissement de 7 lots et non 8, comme présenté lors des études de faisabilité.

Ainsi, les 6 lots au prix d'environ 70 000€ sont maintenus. Le prix du dernier lot sera fixé une fois l'appel d'offre pour les marchés de travaux d'aménagement et de viabilisation engagés, afin de minimiser le déficit de l'opération, tout en maintenant un prix de vente du lot abordable.

De ce fait, un déficit sur l'ensemble de l'opération multisites est à prévoir d'environ 80/90 000€.

Le nom du lotissement proposé est : Le Clos d'Ar Gwénan.

Approuvé à l'Unanimité.

VII. Culture – Fête du Livre organisée par le Comité de jumelage – Convention de partenariat

Exposé :

La 7ème édition de la fête du livre « l'Ancre des livres », est organisée par le Comité de Jumelage avec l'appui de la librairie de Port Maria, et se déroulera les 26, 27 et 28 avril 2019. Cette année, comme l'an passé, une cinquantaine d'auteurs sont attendus sur le salon, en littérature classique, jeunesse, beaux-livres... .

Cette fête du livre s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Ville qui a pour objet de favoriser l'accès à la Culture et d'organiser des événements de qualité, par ailleurs, porteurs d'image et de flux de visiteurs.

Aussi, en contrepartie de l'organisation de la fête du livre, la ville s'engage à verser une somme de 12 000 € au Comité de jumelage et d'apporter une aide logistique telle que définie dans le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération.

Approuvé à l'Unanimité.

VIII. Animations – Festival de Scrabble – Subvention à l'association Quiberon scrabble

Exposé :

Pour la 3ème année consécutive, le festival de scrabble, organisé par le Comité Bretagne de scrabble et l'association Quiberon scrabble, se déroule en février à l'espace Louison Bobet.

Cet événement, créé à l'initiative du conseil des Sages, est désormais entièrement organisé par le Comité Bretagne de Scrabble et l'association et a pris une dimension régionale voire nationale.

L'association Quiberon scrabble a sollicité une participation financière de la Ville et la mise à disposition de l'Espace Louison Bobet.

Eu égard à la qualité de l'événement et aux flux générés en période hivernale, il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association Quiberon scrabble une subvention d'un montant de 2 500 € et la mise à disposition de l'espace L Bobet pour l'organisation de l'événement.

Approuvé à l'Unanimité.

IX. Citoyenneté – Création de Jardins Familiaux – Partenariat avec L'Agapanthe et M. Le Moing

Exposé :

Le Conseil des Sages a travaillé sur un projet de jardins familiaux qui permettrait à des habitants de la Commune de cultiver, pour une somme modeste (40 € par an), un lopin de terre.

Une démarche de développement durable sera préconisée, en particulier, par la mise en œuvre des procédés de permaculture.

Les modalités sont les suivantes :

M. Le Moing, met à la disposition de la Commune un terrain de sur le quartier de Manémeur, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'association l'Agapanthe, par l'intermédiaire d'un Comité de pilotage, est chargée de la gestion administrative et comptable des jardins. 16 lots sont créés. Un règlement intérieur sera établi.

La Ville participerait à hauteur d'environ 15 000 € (sur deux exercices) pour l'achat de divers matériels et de 2500 € pour la mise en état des terrains par le propriétaire la première année.

Approuvé à l'Unanimité.

X. Citoyenneté – Conseil des Sages – Désignation de nouveaux membres

Exposé :

Le Conseil des Sages, instance participative, a été institué par délibération du Conseil municipal en date du 15 janvier 2015.

A la suite de démissions, un appel à candidatures a été lancé fin 2018. Trois candidats ont été retenus lors du dernier Conseil municipal. Une nouvelle candidature, arrivée plus tardivement, est soumise à l'approbation du Conseil municipal, celle de M. Christian DUHAMEL.

Approuvé à l'Unanimité.

XI. Ressources humaines - Modification du tableau des emplois

Exposé :

Le tableau des emplois doit refléter les besoins en matière d'effectifs de la Collectivité. Aussi, il est proposé une mise à jour du dernier tableau.

Sont proposés à compter du 01/01/2019 :

Suppressions :

- Agent(e) de surveillance de la voie publique/régisseur domaine public (1 poste) ;
- Surveillant(e) de baignade occasionnel(le) (2 postes) ;
- Responsable maçonnerie (1 poste) ;
- Responsable du service peinture (1 poste) ;
- Responsable embellissement et environnement (1 poste) ;
- Assistant(e) à la médiathèque (1 poste) ;
- Assistant(e) école primaire (1 poste) ;
- Aide-cuisinier(ère) (1 poste) ;
- Médecin (1 poste) ;
- Psychologue (1 poste) ;
- Animatrice RAM (1 poste) ;
- Régisseur(seuse) camping de Kerné (1 poste) ;
- Surveillant de voirie (1 poste) ;
- Maçon (2 postes) ;
- Menuisier (1 poste).

Modifications d'intitulés :

- Responsable voirie → responsable voirie et animations ;
- Conducteur(trice) de bus et contrôleur(leuse) des aires de jeux et installations sportives → conducteur(trice) de bus et moyens généraux ;
- Responsable du domaine public → référent(e) réseaux et domaine public ;
- Régisseur(seuse) camping du Goviro → gestionnaire des campings du Goviro et de Kerné.

Modification de la répartition du temps de travail des postes d'agents(es) d'entretien :

Actuellement : 3 postes à temps complet → 2 postes à temps complet et 1 poste à horaires variables (permettant d'assurer les remplacements voire les surcroits d'activité).

Création :

- Manageur/geuse de centre ville (1 poste à temps complet) ;

La Ville de Quiberon souhaite engager des actions de redynamisation de son centre-ville conformément au plan d'actions adopté lors du dernier Conseil municipal. Dans le cadre de ce projet, la Commune recrute – sur une courte période - un(e) manager(se) de centre-ville rattaché(e) à la Direction Générale des services.

Enfin, afin de pouvoir recruter, par voie de détachement dans un premier temps, un agent actuellement en poste dans une autre collectivité, il est proposé d'ajouter le cadre d'emplois des adjoints administratifs à l'emploi de référent(e) réseaux et domaine public.

Approuvé à l'Unanimité.

XII. Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Exposé :

Objet	Date	Descriptif	Titulaire	Dépense/ Recettes € TTC
Fonctionnement	28/11/2018	Aménagement d'un talus rue de Kerdonis et puits perdu	EUROVIA	6 402,78
Fonctionnement	20/11/2018	Rue du groizen - reprise de fosse d'arbre en enrobé	EUROVIA	2 728,44
Fonctionnement	28/11/2018	Aménagement d'une plateforme parking de la résistance	EUROVIA	3 105,00
Fonctionnement	28/12/2018	Commande matériels informatiques	2SIA	7 359,42
Fonctionnement	05-déc	Achat mobilier services Hôtel de Ville	AG BURO	3 834,65
Fonctionnement	08/02/2019	Déplacement de coffret ENEDIS sur la liaison verte Anatole France	ENEDIS	9 012,97
Fonctionnement	08/02/2019	Déplacement de coffret ENEDIS sur la liaison verte KORRIGAN	ENEDIS	4 541,60
Investissement	15/01/2019	Etude d'auscultation géotechnique Aménagement liaison verte	ECR	9 731,94
Investissement	03/01/2019	Effacement des réseaux rue du Roch Priol	Morbihan Energie	173 270,00
Investissement	03/01/2019	Achat d'un défibrillateur	PRO PHARM	1 644,00
Investissement	08/01/2019	Aménagement de la rue du Roch Priol	EUROVIA	295 162,68
Fonctionnement	10/12/2019	repositionnement réseau pluvial rue Surcouf pour permettre raccordement gaz	EUROVIA	2 724,00
Investissement	21/01/2019	Aménagement des jardins du centre-ville - tranche conditionnelle Brétinio	ID VERDE	75 095,22
Investissement	23/01/2019	Eclairage public sur la liaison verte - Génie civil	Morbihan Energie	24 600,00
Investissement	23/01/2019	Eclairage public sur la liaison verte - Matériel	Morbihan Energie	45 120,00
Fonctionnement	07-janv	panneaux aluminium arceaux pour zone 20	Signaux Girod	4 884,00
Fonctionnement	14-janv	relamping stade de football	Spie	11 124,00

Fonctionnement	21-janv	location 5 semaines d'un tracto-pelle	Loxam Theix	5 073,59
Fonctionnement	21-janv	Fournitures électriques chantier réfectoire st julien	YESSS	2 535,52
Fonctionnement	28-janv	création d'un sanitaire PMR à la maison de santé	BRUNET SNERE	6 967,80
Fonctionnement	28-janv	Fournitures électriques chantier local photo foyer laïque	YESSS	2 218,57
Fonctionnement	04-févr	location 6 semaines d'un nettoyeur de voirie eau chaude	BREMAT	11 880,00
Convention	31-janv	Occupation du domaine public - Rue de la Gare-Pizzeria	La Gondole	2600/an
Contentieux	22-nov	Macé c. Ville. Le propriétaire s'oppose au classement de sa maison en Villa remarquable, protégée au PLU		
Contentieux	12-janv	Référé expertise dans le cadre d'une chute à la suite de travaux réalisés rue de Verdun en 2013. Les frais d'expertise sont mis à la charge de madame Champ, demanderesse.		
Contentieux	08-févr	TA Rennes, référé, GODRECHE c. Ville : rejet de l'action en référé contre la délivrance d'un permis de construire Nexity rue de Kermorvan		
Contentieux	11-févr	Référé Expertise : Ville contre Assurance ALLIANZ : évaluation des préjudices liés au changement de filtres et aux fuites du jacuzzi et du grand bassin en l'absence de réponse de l'assureur.		

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.



Le Maire

Bernard HILLIET

Destinataires : Membres du Conseil municipal

Pour information : services municipaux

